AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1307
FR0000060618-FS0648

22 août 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

RALLYE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 août 2023, la société anonyme Foncière Euris (103 rue de la Boétie, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 août 2023, le seuil de 50% du capital de la société RALLYE et détenir 26 068 935 actions RALLYE représentant 52 137 870 droits de vote, soit 49,26% du capital et 64,87% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Foncière Euris	26 068 935	49,26	52 137 870	64,87
Autres actionnaires[2]	94 091	0,18	188 182	0,23
Total	**26 163 026**	**49,43**	**52 326 052**	**65,10**

Le franchissement de seuil résulte : i) de la réalisation partielle à hauteur de 407 463 titres d'un nantissement d'actions RALLYE par CACIB entre le 9 août et le 15 août 2023 (1 936 659 actions réalisées au 15/08/2023 sur un total de 4 550 000 actions RALLYE nanties) et ii) de la réalisation partielle à hauteur de 432 643 titres d'un nantissement d'actions RALLYE par Natixis entre le 9 août et le 15 août 2023 (1 011 636 actions réalisées au 15/08/2023 sur un total de 3 524 525 actions RALLYE nanties) dans le cadre des opérations non soumises au plan de sauvegarde de la société Foncière Euris.

[1] Sur la base d'un capital composé de 52 925 203 actions représentant 80 375 418 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] A savoir M. Jean-Charles Naouri (369 actions), M. Gabriel Naouri (33 910 actions), M. Franck Hattab (58 307 actions), les sociétés Euris (419 actions), Finatis (741 actions) et Matignon Diderot (345 actions).